

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30695**

Intitulé

Chef d'équipe de prévention et de sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sécurité incendie IDF (SI.IDF)	Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) Chef d'équipe de prévention et de sécurité (CEPS) prépare la mission en fonction des contraintes et des obstacles du terrain, répartit le travail de l'équipe placés sous sa responsabilité directe, suit la réalisation des objectifs, en vérifie la qualité en respect du Livre VI « Activités privées de sécurité » du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications.

Il encadre, coordonne les missions d'équipe et manage les agents du service de sécurité qui sont placés sous sa responsabilité et son commandement.

Le CEPS est chargé du :

Management de l'équipe de sécurité

Direction du poste de sécurité en situations de crises planifications de l'activité du poste et de son suivi

Capacités attestées :

- Préparer les missions en fonction des contraintes et des obligations de prestation,
- Répartir les postes et missions en fonction des compétences et points forts de chacun ;
Recruter les agents destinés aux exigences d'un site ;
Former des nouveaux agents sur le site ;
Organiser des manœuvres et exercices afin d'assurer le maintien des connaissances ;
Mettre en place les mesures nécessaires à l'entretien élémentaire des moyens et matériels concourant à la sécurité de l'établissement ;
Contrôler les missions effectuées par ses agents ainsi que la bonne tenue des postes respectifs et veille au port de la tenue réglementaire,
Animer les réunions d'informations liées à la sécurité du site.
- Diriger le poste de sécurité en situation de crise et prendre les décisions nécessaires ;
- Gérer les situations conflictuelles entre agents ;
- Gérer les situations conflictuelles sur site ;
- Communiquer avec les forces de l'ordre et secours extérieurs lors de leurs intervention ;
- Apporter conseils techniques au chef d'établissement en matière de réglementations applicables, afin que les obligations soient respectées
- Procéder à l'analyse de risque sur le terrain et participe à la rédaction du document unique et du plan
Mettre en place un plan de formation adapté incluant les recyclages obligatoires ;
- Planifier les agents sur site (visite médicale, horaires de travail, horaires de pause, congés payés, formations initiales, recyclages...) ;
- Rédiger le cahier de consignes et procédures d'urgences types adaptées au site (alerte à la bombe, inondation, flagrant délit...) ;
- Veiller à leur bonne compréhension des consignes et de leurs applications ;
- Veiller au suivi des procédures administratives (main courante, permis de feu, compte-rendu...) ;
- Mettre en place le parcours de ronde afin de faire paramétrer le logiciel de ronde.
- Suivre la réalisation des objectifs et le respect d'une mission de qualité ;
- Veiller au respect des normes de sécurité en vigueur ainsi que de l'hygiène et de la sécurité du travail ;
- Veiller au bon déroulement des contrôles d'accès et des palpations de sécurité réalisées lors de certaines missions de surveillance ;
- Veiller au respect du livre VI du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications ;
- Veiller aux accréditations des agents de sécurité en matière de palpation de sécurité formations obligatoires aux modules complémentaires et recyclages.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprise de sécurité privée régie par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure « Activités privées de Sécurité », et textes affiliés.

Ses compétences lui permettent d'assurer les fonctions de Chef d'équipe de tout service de sécurité ou équipe de sécurité, telles :

- Chef d'équipe,
- Chef de poste
- Manager sécurité,
- Planificateur,
- Contrôleur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

- Le code de la sécurité intérieure, livre VI : « Activités privées de Sécurité » et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant :
- Arrêtés du 20 mai 2011 et du 10 juillet 2012 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes,
- Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité,
- Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées,
- Arrêté du 27 Juin 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les missions réalisées par le titulaire de la certification sont séparées en 4 blocs de compétences:

Bloc 1 : management de l'équipe de sécurité

Bloc 2 : direction du poste de sécurité en situations de crises

Bloc 3 : planifications de l'activité du poste et de son suivi

Bloc 4: gestion de l'application de la législation sur la sécurité des biens et des personnes

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30695 - Direction du poste de sécurité en situations de crises</p>	<p>Compétences attestées : Diriger le poste de sécurité en situation de crise et prendre les décisions nécessaires ; Gérer les situations conflictuelles entre agents ; Gérer les situations conflictuelles sur site ; Communiquer avec les forces de l'ordre et secours extérieurs lors de leurs intervention ; Apporter conseils techniques au chef d'établissement en matière de réglementations applicables, afin que les obligations soient respectées; Procéder à l'analyse de risque sur le terrain et participe à la rédaction du document unique et du plan de prévention. Modalités d'évaluation : Mise en place d'une situation professionnelle Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30695 - Management de l'équipe de sécurité</p>	<p>Compétences attestées : Préparer les missions en fonction des contraintes et des obligations de prestation, Répartir les postes et missions en fonction des compétences et points forts de chacun ; Recruter les agents destinés aux exigences d'un site ; Former des nouveaux agents sur le site ; Organiser des manœuvres et exercices afin d'assurer le maintien des connaissances ; Mettre en place les mesures nécessaires à l'entretien élémentaire des moyens et matériels concourant à la sécurité de l'établissement ; Contrôler les missions effectuées par ses agents ainsi que la bonne tenue des postes respectifs et veille au port de la tenue règlementaire, Animer les réunions d'informations liées à la sécurité du site. Modalités d'évaluation : Mise en place d'une situation professionnelle Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30695 - Planifications de l'activité du poste et de son suivi</p>	<p>Compétences attestées : Mettre en place un plan de formation adapté incluant les recyclages obligatoires ; Planifier les agents sur site (visite médicale, horaires de travail, horaires de pause, congés payés, formations initiales, recyclages...) ; Rédiger le cahier de consignes et procédures d'urgences types adaptées au site (alerte à la bombe, inondation, flagrant délit...) ; Veiller à leur bonne compréhension des consignes et de leurs applications ; Veiller au suivi des procédures administratives (main courante, permis de feu, compte-rendu...) ; Mettre en place le parcours de ronde afin de faire paramétrer le logiciel de ronde.</p> <p>Modalités d'évaluation : Création de documents, avec la mise en place d'une situation professionnelle Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30695 - Gestion de l'application de la législation sur la sécurité des biens et des personnes</p>	<p>Compétences attestées : Suivre la réalisation des objectifs et le respect d'une mission de qualité ; Veiller au respect des normes de sécurité en vigueur ainsi que de l'hygiène et de la sécurité du travail ; Veiller au bon déroulement des contrôles d'accès et des palpations de sécurité réalisées lors de certaines missions de surveillance ; Veiller au respect du livre VI du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications ; Veiller aux accréditations des agents de sécurité en matière de palpation de sécurité formations obligatoires aux modules complémentaires et recyclages.</p> <p>Modalités d'évaluation : Questionnaire à Réponses Ouvertes et Courtes par écrit Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
---	--------	-----------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou publique en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée ou publique en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Responsable d'un autre centre de formation, - 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ; - 1 à 2 Chef d'équipe titulaire du titre CEPS et/ou ayant 2 ans d'expériences minimum dans la fonction de chef d'équipe - 1 à 2 Formateurs titulaires du titre de moniteur en sécurité et sécurité incendie (MSSI), avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; - 1 à 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3 à jour de ses recyclages et titulaire de la carte professionnelle ; - 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ; - 1 à 2 Sapeurs-pompiers ayant au minimum le grade de sous-officier,
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou publique en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée ou publique en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Responsable d'un autre centre de formation, - 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ; - 1 à 2 Chef d'équipe titulaire du titre CEPS et/ou ayant 2 ans d'expériences minimum dans la fonction de chef d'équipe - 1 à 2 Formateurs titulaires du titre de moniteur en sécurité et sécurité incendie (MSSI), avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; - 1 à 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3 à jour de ses recyclages et titulaire de la carte professionnelle ; - 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ; - 1 à 2 Sapeurs-pompiers ayant au minimum le grade de sous-officier,

En contrat de professionnalisation	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou publique en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée ou publique en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Responsable d'un autre centre de formation, - 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ; - 1 à 2 Chef d'équipe titulaire du titre CEPS et/ou ayant 2 ans d'expériences minimum dans la fonction de chef d'équipe - 1 à 2 Formateurs titulaires du titre de moniteur en sécurité et sécurité incendie (MSSI), avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; - 1 à 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3 à jour de ses recyclages et titulaire de la carte professionnelle ; - 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ; - 1 à 2 Sapeurs-pompiers ayant au minimum le grade de sous-officier,
Par candidature individuelle	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) de la sécurité privée ou publique en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée ou publique en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Responsable d'un autre centre de formation, - 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ; - 1 à 2 Chef d'équipe titulaire du titre CEPS et/ou ayant 2 ans d'expériences minimum dans la fonction de chef d'équipe - 1 à 2 Formateurs titulaires du titre de moniteur en sécurité et sécurité incendie (MSSI), avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; - 1 à 2 titulaires de la certification de chef de service sécurité incendie et d'assistance à personnes SSIAP3 à jour de ses recyclages et titulaire de la carte professionnelle ; - 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ; - 1 à 2 Sapeurs-pompiers ayant au minimum le grade de sous-officier,
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes :</p> <p>1 président + 3 Jurys (employeurs et salariés).</p> <p>Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Chef d'équipe de prévention et de sécurité" avec effet du 01 juin 2014, jusqu'au 24 mai 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 30 à 50 stagiaires/an

<http://formation-securite-91.com/nos-titres-rncp/>

Autres sources d'information :

<http://formation-securite-91.com/>

01.64.98.13.13

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Sécurité incendie IDF (SI.IDF) : Île-de-France - Essonne (91) [Evry]

SI.IDF

6 rue du Bois Sauvage

91000 EVRY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :